

DECLARATION DES ELUS CGT
A LA REUNION DU CE
DU JEUDI 26 FEVRIER 2009

Suite à la réunion ordinaire du 18 décembre 2008, concernant la consultation du comité sur les modalités de mise en œuvre de la loi du 16 avril 2008 sur la journée de solidarité, les élus CGT au comité d'établissement émettent un avis négatif.

Une nouvelle fois, ce sont les salariés qui sont mis directement à contribution par l'obligation d'effectuer une journée de travail supplémentaire dans l'année.

Cette journée de travail gratuit qui nous ramène aux temps lointains de l'exploitation humaine par les marchands de travail, ne profite bien évidemment qu'à Michelin.

Dans le contexte actuel de réduction des stocks, et de destruction organisée de l'emploi, il serait d'ailleurs logique que cette journée ne soit pas effectuée.